

# «L'esprit de prévention»

## Prévenir les souffrances articulaires avant l'apparition des pathologies

**U**ne menuiserie industrielle des Pays-de-la-Loire construit une démarche de prévention des risques. Objectif : s'approprier la démarche proposée dans la formation «relais TMS» et construire une dynamique collective de prévention des risques professionnels.

### MOTS CLÈS

- Troubles Musculo-Squelettiques
- Pluridisciplinarité
- Groupe de travail
- Organisation du travail
- Prévention dans la durée
- Conditions de travail

### Contexte

Cette entreprise ligérienne de 240 salariés, répartie sur 3 sites, fabrique des portes et fenêtres haut de gamme en aluminium, bois et PVC.

En 2000, l'entreprise met en place un ERP (entreprise resource planning, progiciel de gestion intégré) : elle passe alors d'un fonctionnement artisanal à un fonctionnement industriel.

Trois ans après la mise en place de l'ERP, l'entreprise constate un turn-over important.

Après une période de pénurie de main d'œuvre, l'entreprise s'est féminisée sur les trois dernières années (bien qu'encore à 75% masculine).

La moyenne d'âge de la population est de 35 ans et les indicateurs médicaux -apparition de troubles musculosquelettiques- inquiètent.

Il semble que l'énergie déployée pour le système industriel l'a été au détriment des ateliers. L'entreprise constate les limites architecturales de certains ateliers pour l'amélioration des manutentions. Elle est notamment confrontée à des «problèmes de gestes en force, de répétitivité, de manutentions lourdes».

Cette menuiserie industrielle, dont la politique de prévention n'est pas encore bien structurée, souhaite donc élaborer et mettre en œuvre une démarche de prévention.

### Démarche

Dès la première rencontre, l'entreprise a pris l'initiative de créer un groupe de réflexion composé du directeur général, du responsable ressources humaines, du responsable sécurité, de la responsable méthodes industrielles, des deux responsables de production (Alu/Pvc et Bois), ainsi que d'un chef d'atelier de chacun des sites.

L'enjeu ?  
S'accorder sur le

sujet à traiter : on parlera peu de TMS mais plutôt de souffrances articulaires que l'on peut prévenir avant l'apparition de pathologies...

**Phase 1 : Comprendre et partager un point de vue, envisager les différentes pistes...**

Le groupe de réflexion se transforme en comité de pilotage auquel sont associés les médecins du travail et deux membres du CHSCT.

Une première étape permet d'appréhender les connaissances de bases sur les TMS, les

facteurs de risques et leurs causes et d'en débattre collectivement.

Dans un second temps, l'entreprise choisit de travailler sur les «souffrances articulaires» en interne en sollicitant l'appui des médecins du travail et de l'ARACT des Pays-de-la-Loire. Elle a formé trois salariés (encadrement, technicien méthodes, membre du CHSCT) destinés à être des «relais» d'entreprise pour la prévention des TMS (la formation «Relais TMS» est élaborée et animée conjointement par la CRAM des Pays de la Loire et l'ARACT des Pays de la Loire). ... >>>



## Phase 2 : construire les moyens pour agir, suivi des investigations et des réalisations

La formation des «relais TMS» est l'occasion pour le comité de pilotage d'un transfert en interne : la méthodologie proposée par les stagiaires, les outils avec lesquels ils se familiarisent font l'objet d'un débat critique et d'un processus de réappropriation.

Pour suivre les actions mises en œuvre et mesurer leurs effets, il est important d'établir un état des lieux qui va permettre à l'entreprise de connaître sa situation vis-à-vis des TMS sur la base d'indicateurs médicaux. Elle peut ainsi faire des liens avec les données de gestion des ressources humaines, de production ou de qualité (absentéisme, turn-over, défauts, retours clients...). Enfin, un questionnaire propose

d'appréhender la perception des conditions de travail par les salariés et les liens avec les douleurs.

L'expérimentation des outils, dans le cadre de la formation, associée aux éléments recueillis, permet au comité de pilotage de cibler les ateliers et les postes de travail qui peuvent bénéficier des premières analyses. Des groupes de travail sont mis en place.

Après un débat contradictoire (attentes suscitées auprès des salariés, craintes des résultats...), le comité de pilotage élabore un questionnaire anonyme, adapté à l'entreprise, choisit les modalités de remplissage et définit les moyens de communication des travaux du groupe.

Le groupe de travail «large», qui contribue à la création d'une dynamique en interne et au développement des compétences,

s'est doté d'un nom, «L'esprit de prévention», et d'un slogan, «Soyons au vert dans nos conditions de travail» associé à un logo tricolore (rouge, orange, vert).

Une démarche de prévention des risques et d'amélioration des conditions de travail, est mise en œuvre, notamment par les managers de proximité. ■

## Enseignements & Perspectives

Régulièrement, les groupes de travail présentent l'avancement de leurs travaux d'analyse ou de recherche de solutions au comité de pilotage. Il s'agit d'une construction collective des évolutions, plus rapides dans certains secteurs que dans d'autres car les sauts techniques et organisationnels ne sont pas équivalents.

La transversalité du Comité de pilotage a permis de créer une dynamique inter-atelier en terme de méthodes, de communication.

Pour favoriser la prévention et améliorer la recherche de solutions et d'étude, l'entreprise s'est dotée d'une ressource complémentaire, celle d'un ergonome. Sa mission est de travailler en «curatif» chaque fois qu'une maladie professionnelle est déclarée, mais surtout en préventif sur les projets. L'un d'entre eux concerne la transmission des savoir-faire...

## Maintenir la dynamique du groupe sur les projets de prévention

développer des compétences spécifiques pour permettre de mener à bien des projets de prévention sur les souffrances articulaires,

et de maintenir et pérenniser la dynamique du groupe de travail « l'esprit de prévention ».

En même temps, il est important de mesurer l'impact de cette démarche sur la qualité, la productivité, la sécurité, le climat social et les souffrances articulaires. ■

Les objectifs sont maintenant de continuer à développer

### POUR EN SAVOIR PLUS

Vous pouvez contacter :  
Elisabeth TAYAR, chargée de mission  
Tél. > 02 41 73 00 22  
Email > e.tayar@anact.fr



### ARACT des Pays de la Loire

ZI Angers Beaucouzé • BP 80023 49071 • BEAUCOUZÉ Cedex

Tél : 02 41 73 00 22 • Fax : 02 41 73 03 44

Email : paysdelaloire@anact.fr • Site : www.paysdelaloire.aract.fr